Image not found or type unknown

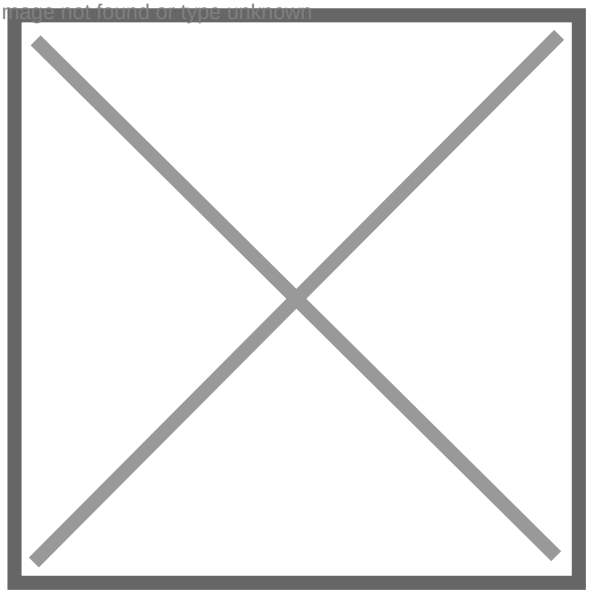

Crédit consommation achat véhicule accidenté affaire en justice

Par **Sam94**, le **26/10/2016** à **10:11**

Bonjour jai acheté un vehicule 6700 € Ford occasion j'ai payé une parti en chèque et 5000€ à credit 107€ pendant 5 ans le vehicule j l'ai assuré au tiers plus Macif j'ai eu un accident 12/10 en stationnement un véhicule qui m'a percuté et il m'a reforme procès verbal la police le responsable est identifié car le véhicule c4 il est resté sur place et il n'est pas assuré l'affaire elle va passer en justice la jai pas de véhicule je suis pas fautif j me retrouve avec un crédit est ce que il y'a des recour arrête de paye en attendant j v être rembourse ou j suis obligé de paye par le fonds de garanti?

Par **chaber**, le **26/10/2016** à **10:53**

bonjour

Vous avez déjà ouvert un post

http://http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/accident-responsable-delit-fuite_147679_1.htm#.WBBtuMk4LYU

Vous devez continuer à honorer le crédit. Pour l'intervention du fonds de garantie relisez votre post

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés